



## Démarche à suivre suite à la remise d'un avenant à votre contrat de travail

Certains d'entre vous ont reçu une proposition d'avenant à leur contrat de travail. Nous vous encourageons à prendre ces démarches au sérieux pour protéger vos droits et vos intérêts.

### Faites une Lecture attentive

« Prenez le temps de lire attentivement l'avenant. Assurez-vous de bien comprendre chaque modification proposée. »

### Vérifier les changements

« Comparez les nouvelles clauses avec celles de votre Contrat et Avenants initiaux (vous pouvez faire une demande en ligne Via GENIE pour les obtenir) . Notez toutes les différences et les ajouts. »



### Évaluer les impacts

« Réfléchissez aux conséquences possibles de ces changements sur vos conditions de travail, votre rémunération, et vos avantages».

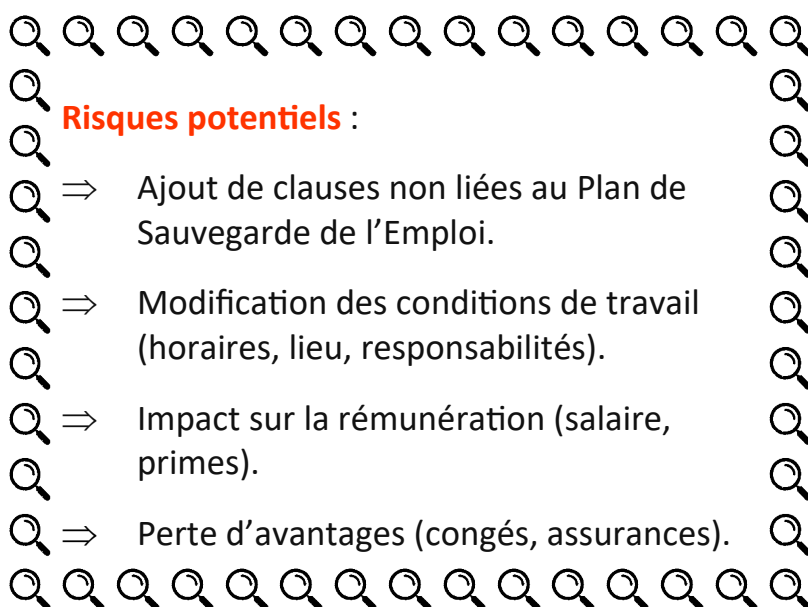
Si vous avez des doutes ou des questions, n'hésitez pas à consulter un conseiller juridique ou VOS REPRESENTANTS FGTA FO.

### Signer ou refuser, c'est votre choix !

« **Vous avez le droit d'accepter ou de refuser l'avenant. Le délai de réponse fixé jusqu'au 30/09/2024.** Jusqu'à cette date vous pouvez modifier votre choix! »

Votre Délégation FO.

À votre disposition



### **Risques potentiels :**

- ⇒ Ajout de clauses non liées au Plan de Sauvegarde de l'Emploi.
- ⇒ Modification des conditions de travail (horaires, lieu, responsabilités).
- ⇒ Impact sur la rémunération (salaire, primes).
- ⇒ Perte d'avantages (congrés, assurances).



**NOTRE MAIL**  
**FOCOCACOLA@GMAIL.COM**  
**NOTRE BLOG FOCOCACOLA.FR**